

SICAV DE DROIT BELGE

BELFIUS EQUITIES, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0444.229.910

OPCVM

(Société de gestion : Belfius Asset Management, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles)

AVIS

Les investisseurs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui se tiendra Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, le 15/06/2026 à 15h45, afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

Mise en conformité des statuts aux dispositions de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement Européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les modalités de délégation, la gestion du risque de liquidité, les déclarations à des fins de surveillance, la fourniture de services de dépositaire et de conservation ainsi que l'octroi de prêts par les fonds d'investissement alternatifs (la Directive (UE) 2024/927).

1. Outils de gestion de la liquidité

1.1. Proposition faite à l'AGE de modifier l'article douze comme suit :

- Remplacement du titre du point D. libellé comme suit : « Outils de gestion de la liquidité » au lieu de : « Mécanisme d'Anti-dilution »
- Ajout des termes « Mécanisme d'anti-dilution » au point D. a), libellé comme suit : « a) Mécanisme d'anti-dilution - Swing Price »
- Ajout d'un point D. b), libellé comme suit : « b) Prolongation des délais de préavis : Les jours où les conditions de marché sont exceptionnellement dégradées ou où la liquidité du marché est réduite, le Conseil d'Administration, sur proposition de la Société de Gestion, peut activer un mécanisme de protection visant à prolonger le délai de préavis pour les demandes de rachat dans un délai maximum fixé par le Conseil d'Administration tel qu'indiqué dans le prospectus ».

1.2. Proposition faite à l'AGE de modifier l'article treize comme suit :

- Ajout « /ou » dans le titre de l'article, libellé comme suit : « Article treize - Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou de l'émission, du rachat et de la conversion des actions »
- Remplacement des termes « ainsi que » au point A. libellé comme suit : « A. Sans préjudice des causes légales de suspension, la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments et/ou l'émission, le rachat et la conversion des actions de ces compartiments dans les cas suivants : ... »
- Ajout d'un alinéa trois au point A. libellé comme suit : « Néanmoins, dans la mesure du possible, la société de gestion continuera à valoriser les actifs du compartiment et à publier une valeur nette d'inventaire afin de garantir une information adéquate aux investisseurs, y compris lorsque le compartiment est fermé aux souscriptions, rachats et remboursements. »
- Ajout du texte suivant à la fin de l'alinéa quatre du point A. : « La suspension des souscriptions, des rachats et des remboursements ne devra pas automatiquement s'accompagner de remboursements liés aux souscriptions. »
- Ajout au point B. troisième tiret au début, le texte suivant : « dans les limites de la législation applicable, ».
- Ajout au point C au début, le texte suivant : « dans les limites de la législation applicable, ».

2. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

3. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 16/06/2026

4. Pouvoirs

Proposition de conférer à Belfius AM, Candriam et/ou CACEIS Bank, Belgium branch tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Dans le contexte de la décision des AGE, les investisseurs sont également informés des modifications de prospectus suivantes :

Le conseil d'administration a déterminé les outils de gestion de la liquidité qui sont applicables aux compartiments parmi ceux listés à l'Annexe IV de la Directive (UE) 2024/927, à savoir, pour tous les compartiments :

- Prolongation des délais de préavis.
- Ajustement de la valeur liquidative (Swing pricing).

Le projet de prospectus et des statuts est disponible sur demande gratuitement auprès de la société de gestion.

Les investisseurs désireux de participer à l'AGE sont priés de se conformer aux prescriptions des statuts.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement au siège de la Société de gestion et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles), auprès de l'agent chargé des facilités au Luxembourg (CACEIS Bank, Luxembourg Branch - 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg), ainsi que sur les sites internet www.belfius.be, www.belfiusam.be.

Le conseil d'administration de la SICAV

FORMULAIRE DE PROCURATION

Belfius Equities, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – OPCVM - Numéro d'entreprise : 0444.229.910

Devant parvenir à Belfius AM (corporateoffice@belfiusam.be) le 08/06/2026 au plus tard

Le/la soussigné(e)

Dans le cas d'une personne morale, ici valablement représentée par :

.....

Propriétaire des actions/parts suivantes :

Compartiment	Classe	Part	Code ISIN	# Parts
Belfius Equities Bel=Go	C	CAP	BE0942851115	
Belfius Equities Bel=Go	C	DIS	BE0948876223	
Belfius Equities China	C	CAP	BE0945530716	
Belfius Equities China	C	DIS	BE0945529700	
Belfius Equities Europe Conviction	C	CAP	BE0945524651	
Belfius Equities Europe Conviction	C	DIS	BE0945523646	
Belfius Equities Europe Small & Mid Caps	C	CAP	BE0948878245	
Belfius Equities Europe Small & Mid Caps	C	DIS	BE0948877239	
Belfius Equities Global Health Care	C	CAP	BE0163900674	
Belfius Equities Global Health Care	C	DIS	BE0163901680	
Belfius Equities Immo	C	CAP	BE0940608962	
Belfius Equities Immo	C	DIS	BE0940607956	
Belfius Equities Leading Brands	C	CAP	BE0170209713	
Belfius Equities Leading Brands	C	DIS	BE0170210729	
Belfius Equities Robotics & Innovative Technology	C	CAP	BE0176735018	
Belfius Equities Robotics & Innovative Technology	C	DIS	BE0176734979	

Vu la convocation à l'Assemblée dont le/la soussigné(e) est actionnaire et qui se tiendra le 15/06/2026, place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Et ce afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

Mise en conformité des statuts aux dispositions de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement Européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les modalités de délégation, la gestion du risque de liquidité, les déclarations à des fins de surveillance, la fourniture de services de dépositaire et de conservation ainsi que l'octroi de prêts par les fonds d'investissement alternatifs (la Directive (UE) 2024/927).

1. Outils de gestion de la liquidité

1.1. Proposition faite à l'AGE de modifier l'article douze comme suit :

- Remplacement du titre du point D. libellé comme suit : « Outils de gestion de la liquidité » au lieu de : « Mécanisme d'Anti-dilution »
- Ajout des termes « Mécanisme d'anti-dilution » au point D. a), libellé comme suit : « a) Mécanisme d'anti-dilution - Swing Price »

- Ajout d'un point D. b), libellé comme suit : « b) Prolongation des délais de préavis : Les jours où les conditions de marché sont exceptionnellement dégradées ou où la liquidité du marché est réduite, le Conseil d'Administration, sur proposition de la Société de Gestion, peut activer un mécanisme de protection visant à prolonger le délai de préavis pour les demandes de rachat dans un délai maximum fixé par le Conseil d'Administration tel qu'indiqué dans le prospectus ».

1.2. Proposition faite à l'AGE de modifier l'article treize comme suit :

- Ajout « /ou » dans le titre de l'article, libellé comme suit : « Article treize - Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou de l'émission, du rachat et de la conversion des actions »
- Remplacement des termes « ainsi que » au point A. libellé comme suit : « A. Sans préjudice des causes légales de suspension, la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments et/ou l'émission, le rachat et la conversion des actions de ces compartiments dans les cas suivants : ... »
- Ajout d'un alinéa trois au point A. libellé comme suit : « Néanmoins, dans la mesure du possible, la société de gestion continuera à valoriser les actifs du compartiment et à publier une valeur nette d'inventaire afin de garantir une information adéquate aux investisseurs, y compris lorsque le compartiment est fermé aux souscriptions, rachats et remboursements. »
- Ajout du texte suivant à la fin de l'alinéa quatre du point A. : « La suspension des souscriptions, des rachats et des remboursements ne devra pas automatiquement s'accompagner de remboursements liés aux souscriptions. »
- Ajout au point B. troisième tiret au début, le texte suivant : « dans les limites de la législation applicable, ».
- Ajout au point C au début, le texte suivant : « dans les limites de la législation applicable, ».

2. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

3. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 16/06/2026

4. Pouvoirs

Proposition de conférer à Belfius AM, Candriam et/ou CACEIS Bank, Belgium branch tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution :

Le président de l'assemblée

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée Extraordinaire ci-dessus détaillée dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du Conseil d'Administration de la sicav concernée par l'opération avec faculté de substitution,

.....

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée Extraordinaire ci-dessus détaillée dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces,

procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour : OUI NON ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition 1. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 2. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 4. OUI NON ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à, le2026.

Signature:

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".